

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 025-212503676-20260408-2026_04_0812-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure

Objet de la délibération : Désignation des représentants de la Collectivité au sein des organismes extérieurs.

L'an deux mille vingt-six le huit avril vingt heures.

Date de convocation : le 1^{er} avril 2026.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune : le **13 AVR. 2026**

Membres présents : Stéphane PODGORA, Nathalie JEANNEROT, Jean-Louis LOCHET, Véronique ADAM, Nuno MADEIRA, Nadine BERGER, René VAUTRIN, Claudine FREMEAUX, Hervé PLISSONNIER, Annie JOURNOT, David KURT, Claudine DEBOULET, Mickaël DUPETIT, Emmanuelle HAZEMANN, Nicola BASILICO, Daniela CONAT, Stéphane LANGOLF, Sylvie DERIPPE, Vincent ROY, Aline DUVAL, Olivier PARISOT, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Martine CHORVOT, Pascal BRESADOLA.

Procuration : Christian PERRIGUEY à Gérard BOUCHÉ.

Membres absents – excusé(e)s : Julien CECCARELLI.

Secrétaire de séance : Hervé PLISSONNIER

Assistaient à la séance : Anne-Laure VÉRY et Vanessa CARRARA.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

Ayant donné procuration : 1

Excusés – absents : 1

Résultat du vote :

Votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 025-212503676-20260408-2026_04_0812-DE



Ville de
Mandeuve

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeuve - 25350

Représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,
Conformément à l'article L 2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner des conseillers municipaux pour siéger au sein d'organismes extérieurs, comme suit :

FINANCES LOCALES	
Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	
Titulaire	Suppléant
Stéphane PODGORA	Jean-Louis LOCHET
ASSOCIATIONS / DIVERS :	
Association du Personnel Communal de Mandeuve APCM	
Titulaire	Suppléant
Jean-Louis LOCHET	Nicola BASILICO
Aide aux familles à domicile	
Titulaire	Suppléant
Nathalie JEANNEROT	Nadine BERGER
Aide aux personnes âgées à domicile	
Titulaire	Suppléant

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 025-212503676-20260408-2026_04_0812-DE

Service de soins infirmiers à domicile	
Titulaire	Suppléant
Nadine BERGER	Nathalie JEANNEROT
Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard ADU	
Titulaire	Suppléant
Nicola BASILICO	Jean-Louis LOCHET
Centre Médico-Scolaire Unique CMSU	
Titulaire	Suppléant
Nathalie JEANNEROT	Nadine BERGER
Office Nationale des Forêts ONF	
Titulaire	Suppléant
Vincent ROY	Olivier PARISOT
Agence Départementale d'Appui aux Territoires AD@T	
Titulaire	Suppléant
Stéphane LANGOLF	Jean-Louis LOCHET

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 025-212503676-20260408-2026_04_0812-DE

ORGANISMES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS	
Accueil Résidentiel - Insertion - Accompagnement A.R.I.A.L.	
Titulaire	Suppléant
Stéphane PODGORA	Nathalie JEANNEROT
NEOLIA	
Titulaire	Suppléant
Stéphane PODGORA	Nathalie JEANNEROT
HABITAT 25	
Titulaire	Suppléant
Stéphane PODGORA	Nathalie JEANNEROT


Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 
ID : 025-212503676-20260408-2026_04_0812-DE

Pour extrait conforme
Le Maire,

Stéphane PODGORA



Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : **13 AVR. 2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr